

LA UNE A la recherche du temps perdu

Le [rapport d'experts sur l'usage des écrans](#), commandé par le Président Emmanuel Macron en janvier dernier, lui a été remis après trois mois de travaux. La commission de dix experts, co-présidée par la neurologue Servane Mouton et le Professeur de psychiatrie et addictologie Amine Benyamina, alerte sur les risques sanitaires et sociaux de l'exposition aux écrans et formule des propositions fortes dont des restrictions pour les plus jeunes. Le rapport invite à empêcher tout usage des écrans par les enfants de moins de trois ans, puis un usage fortement limité, occasionnel, avec des contenus à qualité éducative et accompagné d'un adulte entre 3 et 6 ans. Il préconise de ne pas donner de téléphone avant 11 ans, un téléphone sans accès à internet entre 11 et 13 ans, puis éventuellement un smartphone à partir de 13 ans mais sans accès aux réseaux sociaux. Evidemment, il y a loin (très loin) entre ces recommandations et la réalité vécue quotidiennement aujourd'hui par les familles ! [Lire l'article.](#)

L'Unaf diffuse 2 guides autour de la question des jeunes enfants et les écrans, l'un pour les parents, l'autre à destination des professionnels. Voir [ici en lien tous les guides pratiques](#) de l'Unaf en direction des familles et le site <https://www.mon-enfant-et-les-ecrans.fr/>

Charte du collectif CoSE

Le [collectif CoSE](#) (Surexposition aux écrans) est constitué de praticiens de terrain : médecins de PMI, pédiatres, pédopsychiatres, neuropédiatres, psychologues en pédopsychiatrie, orthophonistes, enseignants. Tous sont sans aucun lien ni conflit d'intérêt avec l'économie du numérique. L'objectif principal du collectif : que la surexposition aux écrans des enfants soit reconnue comme un enjeu majeur de santé publique. Ces praticiens expérimentés dressent des constats alarmants : "des jeunes enfants qui ne nous regardent pas quand on s'adresse à eux, ne communiquent pas, ne parlent pas, ne recherchent pas les autres, sont très agités ou très passifs. Certains peuvent présenter des symptômes proches de ceux que l'on rencontre chez des enfants souffrant d'autisme même lorsqu'il ne s'agit pas d'enfants autistes". Plus tard, les enfants en élémentaire connaissent "d'importantes difficultés dans les apprentissages, des difficultés globales de compréhension, des difficultés à mobiliser une attention soutenue, une maladresse à utiliser les objets du quotidien, un intérêt limité porté à leur environnement (objets et personnes) hormis les écrans, avec parfois une focalisation quasi obsessionnelle sur certains contenus sans variété ou une utilisation excessive de contenus audio visuels, très souvent déconseillées aux moins de 16 ans mais aussi aux moins de 18 ans". Quant aux adolescents, ils ont "un rapport addictif aux écrans pouvant conduire à leur déscolarisation". [Lire ici le texte complet de la charte du collectif.](#)

Bon à savoir

Le [règlement européen sur l'identité numérique](#) a été publié au Journal officiel de l'Union européenne (UE) le 30 avril 2024. Le nouveau règlement concerne notamment l'archivage, les données de santé, l'émission d'attestation comme les diplômes, le permis de conduire ou encore le passeport électronique. [Lire l'article.](#)



PARENTALITE

Politique de périnatalité : "une performance médiocre de la France"

La périnatalité s'étend de la fin de la grossesse aux premiers mois du nourrisson. Durant cette période, de nombreux facteurs déterminent le bien-être de l'enfant et son développement émotionnel et cognitif. Dans [un rapport publié le 6 mai 2024](#), la Cour des comptes s'alarme d'une aggravation des indicateurs de la France en matière de santé périnatale. Et appelle à remettre l'enjeu de sécurité des soins au cœur de la stratégie nationale et à davantage prendre en compte les publics fragiles. "Les principaux indicateurs de la santé périnatale – mortinatalité, mortalité néonatale et mortalité maternelle – mettent en évidence une performance médiocre de la France par rapport aux autres pays européens." La stratégie des "1.000 premiers jours" comporte "des dispositifs structurants, comme le soutien à la généralisation des entretiens prénatal et postnatal précoces, le renforcement des équipes médico-psycho-sociales dans les maternités, ou encore l'expérimentation du référent parcours périnatalité (Répap), mais aussi des actions plus accessoires", peut-on lire dans le rapport. La Cour note des "carences de l'offre de soins en psychiatrie périnatale". Elle formule également une demande de mise en cohérence des dispositifs de soutien à la parentalité (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents – Reap – et lieux d'accueil enfants-parents – Laep), "afin de concentrer l'effort sur les dispositifs les plus efficaces et de mieux coordonner les acteurs sociaux et les professionnels de santé". Lire [l'article complet de la Banque des Territoires](#) et [l'article de Vie publique](#).

Les intoxications accidentelles chez les jeunes enfants

Les intoxications accidentelles chez les jeunes enfants, en particulier ceux âgés de moins de 6 ans, sont fréquentes et généralement évitables, certaines pouvant être graves, voire mortelles. De 2014 à 2020, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a mené [une étude sur le sujet](#) en utilisant les données provenant des centres antipoison (CAP), des passages aux urgences, des hospitalisations et décès ainsi que l'enquête permanente des accidents de la vie courante menée par Santé publique France. Les résultats de l'enquête nous apprennent que les produits de nettoyage et d'entretien, les médicaments et le monoxyde de carbone sont les principales causes d'intoxications accidentelles chez les enfants. [Lire l'article](#) (mai 2024). [Consulter le dossier : "Accidents domestiques : comment les éviter ?". Tester vos connaissances avec le serious game mis au point par le Cesim Santé en collaboration avec, entre autres, l'Anses : "Zéro accident : un jeu d'enfant!"](#). [Lire le Vigil'Anses d'avril 2024](#).

Les obstacles au troisième enfant et plus

En 2020, les familles vivant à leur domicile avec deux enfants – dont au moins un est mineur – étaient les plus représentées (42,4 %), suivies de celles ayant un seul enfant (36,2 %), [selon les dernières données de l'Institut national de la statistique et des études économiques](#) (Insee), qui prennent en compte les familles "traditionnelles" (dont les enfants ont les mêmes parents), "monoparentales" et "recomposées". Les familles nombreuses représentaient, quant à elles, une famille sur cinq, avec en grande majorité trois enfants (15,7 %), et plus rarement quatre ou plus (5,7 %). Le modèle familial classique français, comme s'il était implicitement imposé socialement, est de deux enfants par famille. A partir du troisième enfant, on quitte le confort d'un schéma familial. C'est un peu comme si le troisième enfant était celui que l'on choisit vraiment, explique Héloïse Junier, docteure en psychologie et spécialiste de l'enfant et de la famille. Clémentine Galey, créatrice, en 2018, d'[un podcast sur la grossesse et la maternité](#), est une figure de proue de la libération de la parole autour de cette période charnière de la vie d'une femme. Elle totalise plus de 600 000 écoutes par mois. Elle fait les mêmes constats.

Un parent sur cinq dit avoir renoncé à avoir le nombre d'enfants qu'il aurait souhaité, selon [une étude d'OpinionWay réalisée en 2023 pour l'Union nationale des associations familiales](#) et publiée en janvier. En tête des raisons évoquées arrivent leur inquiétude quant à l'évolution du monde, le coût financier d'élever un enfant de plus et la question de la fertilité et de l'âge. Plus d'un tiers des parents interrogés disent néanmoins souhaiter idéalement avoir trois enfants ou plus, et, parmi eux, la moitié sont eux-mêmes issus d'une famille nombreuse.

Les effets de la loi Vignal

La [loi du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation](#), dite "loi Vignal", a mis en place une procédure simplifiée pour changer de nom de famille. Dans une [étude](#) publiée le 25 avril 2024, l'Insee analyse les données du [répertoire national d'identification des personnes physiques \(RNIPP\)](#). Depuis son entrée en vigueur, la loi a conduit à un nombre record de changements de nom de famille : d'août 2022 à décembre 2023, 144 100 personnes ont changé de nom, soit trois fois plus que durant une période de même durée antérieure à la loi (mars 2021 à juillet 2022). [Lire l'article](#).



EDUCATION

Cités éducatives, à l'heure du bilan

Lancées en 2019, les [Cités éducatives](#) visaient à "dynamiser les quartiers prioritaires de la ville (QPV) au travers d'une mobilisation de l'enjeu éducatif". L'[Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire](#) (Injep) a été mandaté par l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) pour piloter l'évaluation nationale de ce programme. Elle s'est déroulée de juillet 2021 à octobre 2023. Peine à construire des partenariats, manque d'ambition et de cohérence des actions, faible portée de l'offre éducative...

Le rapport final de l'Injep sur la première vague des cités éducatives égraine les nombreuses difficultés auxquelles elles font face. [Lire l'article](#) du Café Pédagogique. A l'heure de leur renouvellement, les Cités éducatives pourraient être prolongées mais dans des périmètres redéfinis et le plus souvent élargis.

Les travaux récents de l'INJEP :

[Service national universel, la parole aux encadrants ;](#)

[Autonomie associative et financements publics : une enquête localisée ;](#)

[Un an de politiques de jeunesse 2023 ;](#)

[Perception de l'Europe par les jeunes](#)

L'orientation du collège au lycée : quel vécu pour les élèves en éducation prioritaire ?

Le passage de la troisième à la seconde est un moment clé dans la différenciation des parcours scolaires. Une recherche collective avec des élèves de Réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP +) montre que l'orientation en filière générale et professionnelle ou technologique est plus souvent subie que choisie et mériterait un accompagnement spécifique. [Lire l'article](#).

La mixité sociale au collège

Dans une [note publiée en mai 2024](#), le ministère de l'Éducation nationale dresse un état des lieux de la mixité sociale au collège à la rentrée 2023. Si la ségrégation dans les établissements publics tend à diminuer, les disparités entre les secteurs public et privé augmentent. L'écart de composition sociale se creuse entre les collèges publics et privés. C'est le constat de la note de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) sur [l'évolution de la mixité sociale des collèges](#).

D'après la note, "la ségrégation sociale entre établissements désigne le constat selon lequel les établissements scolaires accueillent des populations très différentes selon le milieu social. Elle est régulièrement mise en avant comme un facteur renforçant les inégalités scolaires."

L'instruction en famille

Le cadre juridique de l'instruction en famille (IEF) a été modifié en 2022 ([décret 2022-183 du 15 février 2022](#)). D'un régime déclaratoire de la part des familles, on passe à un régime d'autorisation accordée par l'académie, après enquête. Les familles doivent désormais, dans une certaine mesure, justifier de leur demande d'instruction en famille. Les dépôts de dossiers devant se faire entre le 1^{er} mars et le 31 mai. Les Inspections Académiques ont ainsi vu "affluer" les demandes dans cette période clé pour les familles concernées. Hors cas de force majeure (santé, handicap, pratique sportive, voyage de longue durée...), les autorisations ont été rarement accordées et certains recours administratifs sont encore en cours en cette fin mai.

Laïcité à l'école : l'autocensure des enseignants

Clé de l'émancipation et condition de la liberté pour certains, jugée stigmatisante et liberticide par d'autres, la laïcité agite les passions. Les jeunes y sont-ils moins attachés ? Qu'en comprennent-ils ? Hania Hamidi, secrétaire générale de l'UNEF, Maxime Loth, responsable du Printemps Républicain à Sciences Po Paris, Valentine Zuber, historienne des idées et de la liberté religieuse et Iannis Roder, professeur d'Histoire-géographie dans un collège de Seine-Saint-Denis en ont débattu dans [l'émission "Avoir 20 ans" sur Public Sénat](#).

Quatre bonnes raisons de se former sur CanoTech...

1/ Suivre une formation sur [CanoTech](#), c'est d'abord faire confiance à l'expertise de Réseau Canopé, un organisme public missionné par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour assurer la formation de chaque enseignant, tout au long de sa vie.

2/ Des webinaires et des vidéos vous y attendent. Et autant de formations gratuites regroupées sur une seule et même plateforme, c'est plutôt rare ! Vous souhaitez approfondir telle notion ? Encourager l'autonomie de vos élèves ? Renforcer les liens de coéducation avec les parents ? Différencier votre pédagogie ? Ou vous êtes à la recherche d'outils numériques ? Avec [CanoTech](#), vous êtes maître de votre rythme et de vos apprentissages. Vous pouvez avancer progressivement selon vos souhaits et vos objectifs, sans contrainte temporelle. Vous pouvez aussi revenir plusieurs fois sur une vidéo ou, au contraire, passer plus rapidement sur une autre. Deux mots d'ordre : flexibilité et autonomie.

3/ Sur [CanoTech](#), on aborde des thèmes qui touchent vraiment votre métier : la classe dehors, l'échec scolaire, la lutte contre le harcèlement, le bien-être des élèves, etc.

4/ C'est aussi une plateforme de formation spécialisée dans le microlearning depuis deux ans ! Avec [CanoTech](#), plus besoin de vous déplacer dans un centre de formation. Un ordinateur, un téléphone, une tablette et une connexion internet suffisent pour vous former depuis le lieu de votre choix.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Une commission d'enquête à l'Assemblée nationale

Le 30 avril 2024, une commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance a été lancée avec pour rapporteure la députée socialiste Isabelle Santiago. Pour rappel, cette dernière avait précédemment rapporteur, avec Michèle Peyron (Renaissance) de la mission flash sur ["les perspectives d'évolution de la prise en charge des enfants dans les crèches"](#). Une première à l'Assemblée nationale, "jamais il n'y a eu de commission d'enquête sur la protection de l'enfance en France". Voir [le communiqué d'Isabelle Santiago](#).

Une proposition de résolution à l'Assemblée nationale

Le 2 mai 2024, l'Assemblée a adopté à l'unanimité la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative à la situation des mineurs dans les industries du cinéma, du spectacle vivant et de la mode. Depuis le festival de Cannes, la ministre de la Culture, Rachida Dati, a annoncé le 18 mai la création d'un "responsable enfants" présent de façon obligatoire sur les tournages dès cet été.

Villes amies des enfants

Les Villes sont des actrices essentielles du bien-être quotidien des enfants. A cet effet, l'UNICEF France travaille à la rédaction d'un manifeste des Villes amies des enfants pour renforcer les leviers mobilisés. Le Réseau se réunira les 18 et 19 juin 2024 au Grand Palais de Lille pour une rencontre sur la pauvreté des enfants. [Lire ici les actualités du Réseau](#) des Villes Amies des Enfants.



JUSTICE

Délinquance des mineurs : une mesure "d'intérêt éducatif" pour les moins de 16 ans

Les mesures d'intérêt éducatif annoncées dans la déclaration de politique générale du Premier ministre sont entrées en vigueur. Une circulaire du ministre de la Justice détaille la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Elle permet la mise en place de "mesures d'intérêt éducatif" pour les jeunes délinquants de moins de 16 ans, contre qui il est interdit de prononcer des peines de travaux d'intérêt général. Elle cible les mineurs de 13 à 16 ans qui ont commis des "actes de première délinquance, comme les outrages, les dégradations, les tags, ces infractions de basse intensité qui polluent la vie des gens". La mesure doit être "adaptée à la situation de chaque mineur" et exécutée "sur un temps périscolaire ou pendant les vacances scolaires". L'activité réparatrice, concrète, d'une durée maximale de 20 heures, doit amener le mineur à "s'interroger sur les conséquences de l'infraction". Une séquence de réflexion sur le vivre-ensemble prendra la forme d'actions éducatives relatives aux notions de droits et devoirs du citoyen, du respect de la loi et des valeurs de la République d'une durée minimale de 4 heures. une action de soutien pédagogique et éducatif sera planifiée avec l'établissement scolaire du mineur concerné. les parents seront incités à "prendre contact avec le chef d'établissement scolaire de leur enfant pour évaluer le besoin en soutien pédagogique". [Lire l'article](#).

Violences faites aux femmes et violences domestiques

Une législation sur les violences à l'égard des femmes (mutilations génitales féminines, mariages forcés, cyberinfractions...) et les violences domestiques vient d'être approuvée par le Conseil de l'Union européenne (UE). Si le texte n'aborde pas nommément la question du viol, il caractérise comme circonstances aggravantes ce type de violence et aborde la question de la prévention et de la protection. Le texte de la directive a été approuvé par le Parlement européen le 24 avril 2024 et adopté par le [Conseil de l'UE](#) le 7 mai 2024. [Lire l'article](#).

Dérives sectaires

La [loi visant à renforcer la lutte contre les dérives sectaires](#) a été promulguées et publiée au Journal officiel du 11 mai 2024. Les dérives sectaires ne se limitent pas seulement aux croyances. Depuis une dizaine d'années, ces dérives ont évolué : aux groupes à prétention religieuse viennent désormais s'ajouter une multitude de groupes ou d'individus qui investissent notamment les domaines de la santé, de l'alimentation et du bien-être, mais aussi le développement personnel, le coaching, la formation...La crise sanitaire a constitué un terreau idéal à ces nouvelles dérives sectaires. La loi entend répondre à la hausse préoccupante des dérives sectaires, en particulier des dérives thérapeutiques. En 2021, la Miviludes a reçu 4 020 saisines (+86% par rapport à 2015), dont un quart environ concernait la santé. [Lire l'article](#).

Les discriminations à l'université

Comme d'autres univers professionnels, le monde universitaire connaît des faits de discriminations (sexisme, racisme...). Toutefois, si certains faits sont signalés, il arrive que les faits subis ne soient pas révélés par les victimes. C'est ce que relève notamment une récente publication du Défenseur des droits. Le Défenseur des droits a publié, le 24 avril 2024, une étude intitulée "[Dénoncer les discriminations vécues à l'université](#)", réalisée en partenariat avec l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep). [Lire l'article](#).



BUDGET DES FAMILLES

Energie : plus d'un million d'interventions pour impayés

Le cap du million d'interventions pour impayés de factures d'énergie, dont plus du quart ont donné lieu à des coupures, a été franchi en France en 2023, a indiqué le médiateur national de l'énergie. [Lire l'article](#).

Chèque énergie : les modalités de mise en œuvre évoluent pour 2024

La campagne d'envoi automatique des chèques énergie pour l'année 2024 s'est achevée le 25 avril. La principale nouveauté réside dans l'ouverture du dispositif au paiement des charges locatives incluant des frais d'énergie dans le parc social. Le décret paru le 5 mai 2024 et [l'arrêté qui l'accompagne](#) en précisent l'application. Un [portail de demande](#) pour les ménages modestes, dont la situation a évolué en 2022 (par exemple les jeunes qui entrent dans la vie active et donc primodéclarants, les ménages qui ont connu une baisse de revenus entre 2021 et 2022 ou les ménages qui ont connu une naissance en 2022) sera en outre ouvert d'ici l'été. Les maisons France services proposent [un accompagnement](#) pour l'utilisation des chèques énergie

Un devoir de solidarité

10 millions de personnes en situation de vulnérabilité, 1 million de professionnels qui les accompagnent, jour et nuit, tel est le visage de la solidarité dans notre pays. Pourtant, les politiques publiques qui les concernent ne cessent de se dégrader : manque de financement attribué aux établissements, précarisation des professionnels du prendre soin, centaine de millions d'euros de coupes budgétaires sur les champs des services et établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux annoncés par le gouvernement en février dernier. Face à cette crise profonde, l'Uniopss, la CNAPE, la FAS, Nexem, l'Uniss et l'Unapei unissent leur force et font front commun pour que l'État français respecte son devoir de solidarité envers les plus vulnérables, et que les professionnels qui les accompagnent soient reconnus. [Communiqué de presse](#). [Pétition](#). [En savoir plus sur le Collectif #SolidaritéEnDanger](#)

Journées du Travail social en septembre à Nancy

La période que nous traversons est difficile. La cohésion sociale et les solidarités sont menacées par des choix ou des non-choix politiques. Les politiques publiques sont orientées vers le court terme au détriment de l'investissement social durable. Elles sèment l'indignité pour les personnes comme pour celles et ceux qui les accompagnent... La Fédération des acteurs de la solidarité vous propose de venir à Nancy les 24 et 25 septembre 2024 lors de journées consacrées au travail social, afin de poser, interroger, partager ce que nous vivons toutes et tous, comme travailleuses sociales et sociaux, personnes accompagnées, acteurs associatifs professionnels et bénévoles, plongé.e.s au cœur des dynamiques et des contradictions de la société : vos avancées, vos difficultés, vos envies, vos colères. [Téléchargez le communiqué de presse](#).



LOGEMENT

Avis : "Rendre effectif le droit au logement pour tous"

Les défaillances des dispositifs publics conduisent à une discrimination systémique à l'égard des populations les plus vulnérables. La [Commission nationale consultative des droits de l'homme](#) (CNCDH) a formulé [40 recommandations](#) pour que toutes et tous puissent accéder au logement, vivre dans un logement suffisant et digne, y compris les personnes les plus précaires.

La loi SRU, dans les principes et dans les faits

L'article 55 de la loi SRU impose depuis 2000 à certaines communes de disposer d'un nombre minimal de logements sociaux. La loi SRU est un outil qui favorise le logement social comme un service d'intérêt général et un instrument de la mixité sociale. Dans les faits, comment est-elle appliquée ? [La réponse en 6 questions.](#)

Politique de la ville

Connaissez-vous le [Panorama de presse du Réseau national des centres de ressources Politique de la ville](#) ? Parmi les derniers articles : "Investir pour le vélo". Le Club des villes et territoires cyclables et marchables a lancé la plateforme "Investir pour le vélo". Gratuite, évolutive et collaborative, elle s'adresse à tous les acteurs qui s'intéressent aux politiques cyclables et propose de les informer sur tous les coûts liés au vélo. [Lire l'article.](#)



MOBILITES

Les trajets domicile-travail et autres mobilités

Dans le cadre de l'enquête mobilité des personnes en 2019, une [étude](#) statistique relative au mode de transports des Français pour se rendre sur leur lieu de travail a été publié le 25 avril 2024 par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. En France hexagonale, les personnes possédant un emploi réalisent par semaine environ 7,3 trajets à destination ou au départ de leur lieu de travail. 74% de ces trajets s'effectuent en voiture (87% pour les personnes en zones rurales). [Pour en savoir plus, lire l'article.](#)



SANTE

Des premiers jours à toute la vie

[Santé publique France](#) publie, dans un nouveau numéro de sa revue *La Santé en action*, un [dossier consacré à la construction de la relation parent-bébé](#), dont la qualité apparaît comme un déterminant essentiel pour la vie future du nourrisson, et en premier lieu pour sa santé. Les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant constitue une période charnière pour son développement. On sait désormais que les expériences vécues au début de l'existence, y compris in utero, ont un impact plus tard sur la santé physique et mentale des individus, sur leur bien-être social et affectif. [Lire l'article.](#)

Les soins de premier recours

Les soins de premier recours désignent les soins des médecins généralistes et de quelques spécialistes accessibles directement, les conseils des pharmaciens et les soins assurés par les infirmiers, les kinésithérapeutes, les dentistes, les orthophonistes et les psychologues. Les Français ont de plus en plus de mal à accéder à ces soins. Le [rapport](#) sur l'organisation territoriale des soins de premier recours, publié le 13 mai 2024 par la Cour des comptes, fait état de disparités croissantes et avance des pistes pour y remédier.

La feuille de route sur la santé mentale

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une personne sur quatre est touchée par des troubles psychiques à un moment de sa vie. Pour mieux les prévenir et accompagner les personnes qui en souffrent, une feuille de route de la santé mentale et de la psychiatrie fait l'objet d'un bilan annuel du ministère de la Santé. Consulter le [sixième bilan annuel de la feuille de route de la santé mentale](#), mise en place en 2018. [Lire l'article.](#)

Stratégie Ecophyto

"Mis sur pause" cet hiver pour calmer l'ire des agriculteurs, la "[Stratégie Écophyto 2030](#)" a enfin été présenté le 6 mai 2014 par le gouvernement qui entend insister sur le caractère très "large" de la démarche poursuivie : "préserver la santé publique et celle de l'environnement dans une logique 'Une seule santé'" ; "soutenir les performances économique et environnementale des exploitations" et "maintenir un haut niveau de protection des cultures". Cette nouvelle stratégie conserve l'objectif de réduction de 50% des produits phytosanitaires d'ici 2030. Un objectif poursuivi en vain depuis le premier plan Ecophyto de 2008. La réduction des pesticides "sera mesurée par l'indicateur de Risque Harmonisé 1 (HRI1), calculé par la Commission européenne, qui permet de mesurer l'évolution de l'utilisation des substances actives en les pondérant par leurs mentions de danger". [Lire l'article](#).

Un pour tous, et tous contre les phytos. Le cabinet d'avocats Huglo Lepage a lancé, début avril, une action collective inédite. Objectif : "Demander réparation à l'État pour les victimes non professionnelles des pesticides", [selon la plateforme en ligne](#). « L'initiative n'est pas contre les agriculteurs, précise d'emblée l'avocate et ancienne ministre de l'Environnement Corinne Lepage : "Nous voulons un régime d'indemnisation pour toutes les victimes. " [Lire l'article](#).

Nature : un droit et des obligations

Se promener dans la nature, cela peut-être, selon le point de vue que l'on adopte, un droit, un loisir, un sport, un bienfait pour la santé, mais aussi, depuis une récente loi passée en février 2023, une infraction pénale. Car une grande majorité des forêts françaises ne sont pas publiques, et l'accès aux espaces naturels et aux forêts privés est désormais sanctionné par une amende de 135 euros. Comment en est-on arrivé là et quel avenir se dessine pour l'accès à la nature ? [Lire l'article](#).

D'autres pays européens, notamment les pays scandinaves, consacrent le droit de tout un chacun d'accéder à la nature : "l'[allemanrätten](#)" est même inscrit dans la Constitution suédoise depuis 1994. Ce droit fait partie intégrante de la culture suédoise et permet à tous et partout de camper, d'accéder aux plages, de se baigner, certaines cueillettes et même de pêcher gratuitement. En contrepartie, car il y en a une, les promeneurs doivent faire preuve de civisme et respecter les propriétaires des lieux, avec pour obligation de laisser l'endroit comme ils l'ont trouvé. [Lien vidéo](#).

Bien-être animal

Un nouveau label sur le bien-être animal pourrait faire son apparition. Il informerait les consommateurs sur la manière dont les animaux sont traités. Pour mettre en avant les bonnes pratiques, l'Agence nationale de sécurité sanitaire préconise un étiquetage sur le bien-être animal, allant du meilleur (A) au plus faible (E) pour tous les produits d'origine animale. L'étiquetage existe déjà à titre expérimental pour le poulet. Cet étiquetage permettrait selon certains spécialistes de modifier les comportements. [Lire l'article incluant un replay France 2](#).

Le 3 mai 2024 marque un jour symbolique en Belgique. Après [l'interdiction de l'importation des trophées de chasse](#) sur le territoire national, nos voisins belges ont inscrit le bien-être animal dans la Constitution. En prônant l'exemple belge, la Fondation 30 Millions d'Amis espère que la France lui emboîtera le pas. Elle réitère également sa [demande de reconnaissance du statut de "Personne Animale"](#) : cette reconnaissance dans le droit français constituerait une suite logique de la réforme de 2015. La pétition lancée pour cette reconnaissance a recueilli plus de 190 000 signatures, une évolution souhaitée par 7 Français sur 10 (IFOP/30 Millions d'Amis, 2019). [Lire l'article](#).

La 4^e édition du salon européen du bien-être animal s'est tenue le week-end de la Pentecôte à Strasbourg (Neudorf). Autour de démonstrations et conférences, le public pouvait se renseigner auprès de spécialistes et d'associations œuvrant dans le domaine du respect et du confort des animaux. Ce salon a accueilli des professionnels et des visiteurs venus de tout l'Hexagone.

La fondation britannique Aspinall ([lien en anglais](#)) dénonce les pratiques d'une trentaine de zoos européens. Le zoo de Boissières en France (Loire-Atlantique) figure parmi les zoos qui comptent le plus d'irrégularités. Les zoos sont pourtant membres de l'association professionnelle, l'EAZA, qui définit les standards du bien-être des animaux sauvages. En réponse, l'EAZA a fait savoir qu'elle réfutait la méthodologie de ce rapport. [Lire l'article](#).

EN BREF.... MAIS IMPORTANT

✓ **Strasbourg, capitale mondiale du Livre**

Berceau historique du livre, la ville de Strasbourg est, depuis le 23 avril 2024, la première ville française à se voir décerner le label "Capitale mondiale du livre" UNESCO. Depuis 2001, le label est décerné chaque année par l'UNESCO à une ville qui s'engage à promouvoir les livres et la lecture sous toutes ses formes et à tous les âges de la vie. [Consultez la programmation et suivez les actualités sur le site officiel.](#)

✓ **Un arc à livres à Nancy**

L'arbre à livres de la place Charles III à Nancy est le fruit de la volonté commune d'un mécène et de la Ville de Nancy, qui poursuit ainsi sa politique de développement de l'art dans la ville (ADN, Art dans Nancy). En bois comme un arbre, mais en forme de voûte comme un arc. Le nouvel arbre à livres qui a poussé sur la place Charles III est donc aussi un "arc à livres", comme l'a baptisé Studiolorada, le collectif d'architectes nancéien qui en est l'auteur. C'est la MJC Lillebonne qui assure la gestion de cet Arc à Livres.

✓ **Dispositif Service Civique : l'Uriopss Grand Est vous accompagne !**

Le réseau Uniopss - Uriopss soutient les jeunes qui veulent s'engager au service des autres et accompagne les structures qui souhaitent participer à cette dynamique. Retrouvez toutes les informations sur le service civique sur la page [Service Civique : l'Uriopss Grand Est vous accompagne !](#)

✓ **Haut Commissariat au Plan**

A travers des notes synthétiques, les équipes du Haut-commissariat au Plan se saisissent des enjeux stratégiques et proposent un plan d'action. [Retrouvez ici l'ensemble des documents](#) du Haut Commissariat, sur des sujets variés : la grande transformation du travail, le vieillissement de la société française, les pratiques alimentaires de demain, la géothermie, l'aquaculture...

✓ [Panorama de presse du réseau RECI](#) (Réseau Egalité des Chances Intégration)

Parmi les derniers articles :

"La ségrégation sociale est le véritable fléau de l'école", à propos de l'ouvrage "*Le Ghetto scolaire. Pour en finir avec le séparatisme*" (Najat Vallaud-Belkacem et François Dubet);

"*Les religions dans la République*". France Culture interroge les liens entre les cultes et les pouvoirs publics ;

"*Que sait-on de l'antisémitisme en France ?*", alors que 1676 actes antisémites ont été recensés en 2023 avec une nouvelle accélération par l'impact de l'attaque du 7 octobre 2023. [Podcast Radio France](#) ;

"Français musulmans, existe-t-il un exode silencieux ?", à propos du livre "*La France, tu l'aimes mais tu la quittes. Enquête sur la diaspora française musulmane*". [Podcast Radio France](#) ;

"*Etude Elipa 2. Entre tendances encourageantes et obstacles persistants à l'intégration des étrangers en France*". [Lire l'article.](#)

✓ **Un rapport de l'IGAS** dresse un état des lieux des pratiques de participation citoyenne dans le champ des solidarités, en s'attachant à l'implication directe des personnes dans la politique de lutte contre la pauvreté ainsi que l'accompagnement du handicap et du grand âge. Lire [le rapport](#), [les annexes](#), [la synthèse FALC](#), [la présentation powerpoint](#).

ET POUR RAPPEL...

✓ En 1998, l'Unaf a créé l'**UNAFOR**, structure de formation distincte. L'UNAFOR a pour mission de coordonner la formation des UDAF et URAF et de s'ouvrir vers les organismes associatifs ou institutionnels à vocation sociale.

Retrouvez le [Catalogue des salariés](#) et le [Catalogue des bénévoles](#).

L'Unaf, les Udaf et Uraf, experts de la réalité de la vie des familles depuis 1945